

### OBJECTIFS

- **Développer** l'activité « location saisonnière »
- **Maîtriser** les législations applicables
- **Maîtriser** et mettre en pratique les évolutions de la loi ALUR, de celles de la loi ELAN
- **Connaître** les obligations à respecter par le bailleur en saisonnier
- **Mieux** informer et conseiller les bailleurs mandants
- **Préserver** son droit à rémunération
- **Réduire** le risque d'engagement en responsabilité du professionnel

### NIVEAU & PUBLIC

#### SPÉCIALISATION

Managers, Négociateurs en location saisonnière, Assistantes ayant ou pas une expérience en location

**Prérequis** : aucun

### PROGRAMME

#### INTRODUCTION

- Rappel du cadre général des professions immobilières (loi Hoguet - décret)
- Définition de l'activité de location en gestion en saisonnier
- Location saisonnière et code du tourisme
- Le forfait touristique
- Pratique de la location saisonnière avec la carte professionnelle activité Transaction : limites

#### I - CADRE GÉNÉRAL DU MANDAT DE « LOCATION SAISONNIÈRE »

- Les obligations particulières de la location saisonnière (loi Hoguet)
- Autres textes et réglementations de la location saisonnière
- Obligations de la location saisonnière
- Obligations au regard de la résidence principale du bailleur saisonnier
- Les divers intervenants et diverses formes de la location saisonnière
- Situations particulières : comment gérer ?
- Loueurs professionnels - Loueurs non-professionnels
- Constitution du dossier pour la prise de mandat

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : supports de cours, contrats et documents FNAIM, rappels des actualités juridiques : brèves, mément'immo, revue bleue, étude de la jurisprudence - Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

### INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en droit immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

### TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

#### II - LE CLASSEMENT EN MEUBLÉ DE TOURISME : NOTIONS

- Intérêt du classement
- Démarche pour l'obtention du classement
- Les critères d'attribution du niveau de classement
- Litiges et sanctions suite au classement

#### III - LE MANDAT D'ADMINISTRATION DE LOCATION MEUBLÉE ET SAISONNIÈRE

- Les diverses possibilités du mandat FNAIM: comment les gérer ?
- Le mandat et les obligations du code de la consommation
- Règles générales du mandat
- Informations à transmettre au mandant
- Conditions de rémunération selon le type de location - Rémunérations complémentaires
- Durée du mandat : déterminée ou tacite reconduction : Conséquences
- Missions générale du Mandataire
- Missions particulières complémentaires
- Déclarations et obligations du mandant
- Médiation - RGPD

#### IV - COMMERCIALISATION DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Contenu des publicités
- Les supports publicitaires
- Les plateformes collaboratives
- L'utilisation de photos ou vidéos